



# Livret de qualification Moniteur Handisub

Nom du stagiaire : .....

Nom de la structure : .....

Tampon



FSGT  
14 / 16 Rue Scandicci  
93508 Pantin Cedex  
01 49 42 23 19

--	--

## MONITEUR HANDISUB

### I- DEFINITION DE LA QUALIFICATION

Cadre technique, capable de :

- Organiser et diriger l'activité Handisub d'un groupe de plongeurs en situation de handicap en EAR et EAO dans le respect du Code du Sport ;
- Enseigner les savoir-faire pratique et les connaissances théoriques nécessaires à la formation des plongeurs « Handisub Diver » ;
- Participer et encadrer la formation des cadres techniques pour l'obtention des qualifications « Animateur Handisub » et « Moniteur Handisub ».

### II- PRE-REQUIS A LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans
- Être licencié à la FSGT et détenteur d'un certificat médical de moins d'un an à la date d'entrée en formation ;
- Être titulaire minimum du brevet d'enseignant niveau III FSGT ou équivalent et du brevet Animateur Handisub Diver FSGT ou équivalent.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an

### III- ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux différents handicaps, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisés au niveau du club sous la responsabilité d'un enseignant de niveau III minimum, licencié à la FSGT et qualifié «Moniteur Handisub ».

La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique, licenciés à la FSGT et qualifiés «Moniteur Handisub ».

### IV- CONDITIONS DE VALIDATION

Avoir validé au minimum 4 plongées en EAO sous le contrôle d'un enseignant «Moniteur Handisub »

Avoir validé sur son livret de qualification, les connaissances liées à l'activité Handisub.

### V- DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La carte de qualification est délivrée sous la responsabilité conjointe du Président du club et de(s) moniteur(s) Handisub ayant validé les compétences.

### **SAVOIR-FAIRE PRATIQUES**

---

- 4 plongées minimum en EAO (travail technique, mise en situation, mises à l'eau, adaptation du matériel).

Date :

Tampon et signature :

### **CONNAISSANCES THEORIQUES**

---

La formation théorique est conforme à la spécification de l'annexe 1 (page 6 du livret de formation).

Date :

Tampons et signatures de l'équipe pédagogique composée des différents formateurs et intervenants :



## **Attestation de réussite - Moniteur Handisub Demande de carte qualification**

*A transmettre au siège de la fédération.*

FSGT Plongée – 14 rue Scandicci, 93508 Pantin cedex.

Nom et prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse (réception carte) : .....

.....

N° de licence FSGT : .....

Nom et tél du club : .....

**L'enseignant a participé activement à la qualification « Moniteur Handisub »  
et souhaite obtenir une carte de :**

**MONITEUR HANDISUB FSGT (6 €)**

**Le jury et le Président du club certifient avoir vérifié la conformité des pré-  
requis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus et disposer  
de l'accréditation de la Commission Handisub :**

Date et lieu : .....

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :

Fait à : .....

le : .....



**ATTESTATION DE QUALIFICATION  
PROVISOIRE**

**FEDERATION SPORTIVE &  
GYMNIQUE DU TRAVAIL**

Nom et prénom(s): .....

Né(e) le : .....à .....

A validé la qualification de **MONITEUR HANDISUB FSGT** Conformément au  
cursusHANDISUBFSGT

Dans la structure : .....

Le : .....

à .....

Signatures et tampons

Le Responsable de la structure

Le Jury

14, rue SCANDICCI

93508 PANTIN Cedex

Tél. : 01 49 42 23 19

Fax: 01 49 42 23 60

[www.fsgt.org](http://www.fsgt.org)

N° SIR 775 678  
360 00048 APE  
9625

Organe officiel

**SPORT & PLEIN AIR**

## Annexe 1 : Spécification de la formation théorique

<p><i>Connaissance du public</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Approfondissements, historique du handicap</li> <li>● Les différents handicaps (approfondis) <ul style="list-style-type: none"> <li>-Pathologies compatibles avec l'activité, contres indications médicales</li> <li>-Aspect psychosociaux</li> <li>-Les différents types de handicaps en détail (aspects physiques, médicaux...)</li> </ul> </li> </ul>	3h
<p><i>Culture Handisport/Handisub</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mouvement handisport</li> <li>● Relation et coopérations extérieures</li> <li>● Accompagnement fédéral</li> <li>● Cursus Handisub et les autres fédérations (FFSA, FFH, FFESSM)</li> <li>● Nouvelles prérogatives de moniteur</li> </ul>	2h
<p><i>Cadre juridique et réglementaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Évolutions sociétales et lois sur le handicap</li> <li>● Textes réglementaires (Loi 2005-102, notion ERP, Code du Sport, etc..)</li> <li>● Personne en situation de handicap : un statut</li> <li>● Loi de 2005, le concept d'accessibilité, règlement 2014, 2016...</li> </ul>	1h
<p><i>Matériel et pédagogie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Retour sur l'expérience d'animateur, sur les adaptations possibles...</li> <li>● Retour sur matériel et prévention des risques liée à l'activité physique (transferts, prévention des chocs)</li> <li>● La plongée en mer (aménagement espace bateau, potence...etc)</li> </ul>	1h
<p><b>Durée totale de la formation théorique</b></p>	<b>7h</b>

N.B. :

1/ Un intervenant au moins doit un être un professionnel de la santé (médecin, kinésithérapeute, etc.) travaillant avec des patients en situation de handicap (centre de ré-éducation, centre de formation, etc.).

2/ Le programme de théorie est facultatif pour les titulaires, depuis moins de deux ans, du module A ou de l'Abécédaire ou de « Les Indispensables » de la FFH.